

## Je souhaite me connecter au téléservice orientation :

1. Se rendre sur Toutatice avec son compte EduConnect
2. Cliquer sur "Scolarité Services 2<sup>d</sup> degré"

Dans « mes applications » cliquez sur



3. Cliquer sur la rubrique orientation

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement



## Sur le téléservice orientation, je peux :


- Saisir des intentions provisoires (au moins 1 intention et jusqu'à 3)  
 A partir du \_\_\_\_\_ et jusqu'au \_\_\_\_\_

La page scolarité s'ouvre et un texte explicatif apparaît. Cliquez sur « je sais les intentions d'orientation »

Je sais les intentions d'orientation

### Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :  
 DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.


**Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.**  
 Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.  
 Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.  
 Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre désormais une pop-up

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (\*)

2<sup>d</sup>e générale et technologique ou 2<sup>d</sup>e STHR  
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2<sup>d</sup>e professionnelle

1<sup>re</sup> année de CAP

Sélectionner une voie puis « valider »

Annuler Valider

Cliquez sur « Valider les intentions », un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

- Prendre connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe  
A partir du \_\_\_\_\_



Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre
	<b>Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe</b>		

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3<sup>e</sup> et pour vous informer.

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux

Pour le 2<sup>e</sup> semestre ou 3<sup>e</sup> trimestre :

- Saisir les choix définitifs pour mon enfant et ordonner les préférences
- Prendre connaissance de la proposition du conseil de classe saisie en ligne par l'établissement et y répondre